

## Willkie Farr & Gallagher

12-01-2009

Maurice Lantourne, titulaire d'une maîtrise de droit, avocat spécialisé dans le droit des faillites, le contentieux commercial et le droit pénal des affaires, rejoint le cabinet d'avocats Willkie Farr & Gallagher en qualité d'associé, accompagné de cinq collaborateurs. Ses équipes intègrent celles d'Alexandra Bigot (restructuration) et de Dominique Mondoloni (contentieux). Maurice Lantourne a créé la société d'avocats LDSA en 1991. Il a piloté, entre autres, la défense de Bernard Tapie, Gérard Longuet et Loïk Le Floch-Prigent. Il a également travaillé sur les dossiers Moulinex et Eurotunnel. En 2006, il a rejoint en tant qu'associé, le bureau de Paris du cabinet d'avocats Fried Frank. Maurice Lantourne est le fondateur de l'Association pour le retournement des entreprises (Are).